

PARRAINEZ VOS PROCHES AVEC DAVRIL PROMOTION

et recevez jusqu'à 2 000€ en chèque cadeaux

Notre offre :

- Pour la signature d'un T1, recevez 750€*
- Pour la signature d'un T2, recevez 1 000€*
- Pour la signature d'un T3, recevez 1 500€*
- Pour la signature d'un T4 et +, recevez 2 000€*

Pour participer, c'est facile :

- 1- Parrainez le projet de l'un de vos proches en remplissant le formulaire ci-dessous,*
- 2- Remettez-le à votre filleul avant sa première prise de contact avec DAVRIL PROMOTION ou bien donnez-le directement à votre conseiller commercial,*
- 3- Recevez votre chèque-cadeaux dès la signature de l'acte de vente de votre filleul.*

LE PARRAIN

Madame Monsieur

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

E-MAIL :

LE FILLEUL

Madame Monsieur

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

E-MAIL :

Reçu le : __ / __ / ____

Par :

Règlement :

Offre valable jusqu'au 31 décembre 2020 sous conditions que le filleul ait signé un contrat de réservation d'un bien réalisé par DAVRIL PROMOTION dans les 12 mois suivant l'enregistrement par DAVRIL PROMOTION du bon de parrainage et sous réserve de la signature de l'acte notarié.

Les chèques cadeaux vous seront remis après la signature de votre acte notarié et de celui de votre filleul.

Le parrain doit obligatoirement avoir réservé ou acheté un bien réalisé par DAVRIL PROMOTION.

Le parrainage ne pourra être validé si les coordonnées du filleul figurant sur le bon de parrainage sont erronées ou déjà enregistrées en base de données DAVRIL PROMOTION suite à une demande de sa part.

Le filleul peut être un ascendant ou un descendant du parrain mais pas le parrain lui-même. En cas de déclaration multiple d'un filleul, seul le premier bon sera validé.

Offre valable pour les résidences DAVRIL PROMOTION à l'exception des co-promotions.

Offre ni échangeable, ni remboursable, ni cessible.

DAVRIL PROMOTION se réserve le droit de modifier ou d'interrompre cette offre sans information préalable et sans remise en cause des parrainages déclarés.

Les chèques cadeaux Kadeos seront valables un an après leur émission dans plus de 500 enseignes partenaires.

Plus d'informations sur : www.kadeos.fr

Le parrain déclare disposer de l'accord de son filleul pour la transmission de ses coordonnées. La loi N°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique et aux libertés, s'applique aux informations communiquées sur ce bon de parrainage.

Certains programmes pourront présenter des offres particulières non cumulables avec l'offre de parrainage présentée. Détails auprès du conseiller commercial DAVRIL PROMOTION.